

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00510 Numéro SIREN : 527 886 378 Nom ou dénomination : A.B MECA
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2024 sous le numéro de dépôt 2221



GARAGE A.B. MÉCA
29, Rue du Maréchal Leclerc 53230 MÉRAL
Tel. 02 43 98 83 18
Siret 527 886 378 000 19
Code APE 4540Z

Plaquette juridique

**SAS
AB MECA**

**29 RUE DU MARECHAL LECLERC
53230 MERAL**

Siret 52788637800019

Exercice clos le 31/10/2023

Bilan - Actif

Du 01/11/2022 au 31/10/2023

Actif	Valeurs nettes au 31/10/2023	Valeurs nettes au 31/10/2022	Variations	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences et logiciels	352	750	-398	-53
Fonds commercial	17 600	17 600	0	0
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations incorporelles avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	7 868	9 564	-1 696	-18
Installations techniques	24 558	28 757	-4 199	-15
Autres immobilisations corporelles	18 822	24 513	-5 691	-23
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations corporelles avances				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	69 200	81 184	-11 984	-15
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	668	300	368	123
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	299 450	213 584	85 866	40
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	23 678	35 149	-11 470	-33
Autres créances	7 861	12 067	-4 206	-35
Capital soucrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions Propres				
Autres titres	20 129	60 108	-39 979	-67
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	66 880	107 601	-40 721	-38
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	418 667	428 808	-10 142	-2
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	487 867	509 992	-22 126	-4

Bilan - Passif

Du 01/11/2022 au 31/10/2023

Passif	Valeurs nettes au 31/10/2023	Valeurs nettes au 31/10/2022	Variations	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé: 10000)	10 000	10 000	0	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	1 000	1 000	0	0
Réserve statutaire				
Réserves réglementées				
Autres réserves	190 391	190 391	0	0
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	45 196	20 608	24 588	119
SITUATION NETTE	246 587	221 999	24 588	11
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	246 587	221 999	24 588	11
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) BIS				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 941	112 587	-31 646	-28
Emprunts et dettes financières diverses	106 060	126 963	-20 903	-16
Avances et acomptes reçus				
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	31 220	30 039	1 180	4
Dettes fiscales et sociales	22 442	17 073	5 368	31
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	618	1 331	-713	-54
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	241 280	287 993	-46 713	-16
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I + II + III + IV)	487 867	509 992	-22 126	-4

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2023 dont le total est de 487 867 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de 45 196 Euros.

L'exercice clos le 31/10/2023 a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Règles, principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions de 20 à 50 ans,
- Agencements et aménagements de 10 à 15 ans,
- Installations techniques de 5 à 10 ans,
- Matériels et outillages de 2.5 à 10 ans,
- Matériel de transport de 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau de 2 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations constatées ne peuvent pas faire l'objet de reprise ultérieure.

Frais de Recherche et Développement

Sans objet.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque

la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée le cas échéant pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

La valeur nette des stocks à la clôture de l'exercice est la suivante :

- Matières Premières : 668 €
- Autres Approvisionnements : 0 €
- Produits Finis : 0 €
- Marchandises : 299 450 €
- En-cours de Biens : 0 €
- En-cours de Services : 0 €

Créances & Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Informations Complémentaires

Écarts de conversion Actif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Écarts de conversion Passif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital Social	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	100	100

Variation Capitaux Propres

Libellé	Solde à l'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations	Solde à la Clôture
Capital Social	0	10 000	0	10 000
Réserve légale	0	1 000	0	1 000
Autres réserves	0	190 391	0	190 391

Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0

Engagements Financiers donnés et reçus

Néant

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles

Néant

Engagement de Crédit-Bail

Néant

Engagement Retraite

Néant

Autres informations

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

5 salariés

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23/04/2024

A.B. MECA
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 10 000.00 euros
Siège Social : 29 RUE DU MARECHAL LECLERC
53230 MERAL
RCS de LAVAL N° : 527 886 378

L'an deux mil vingt quatre,
Le vingt trois avril.

Les associés de la A.B. MECA se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur BEUNET Anthony, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 4 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	45 195.81€
Mise en distribution réserves facultatives	4 804.19€
Montant Brut Distribuable	50 000.00€
Retenue à la source	15 000.00€
Solde net	35 000.00€

La collectivité des associés décident de mettre en distribution une partie des bénéfices mis antérieurement en réserves facultatives, soit une somme globale de 4 804.19€.

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 185 587.05 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 50 000.00€

	Monsieur BEUNET Anthony	Madame LOCHIN Aurélie
Dividendes bruts taxables	49 500.00€	500.00€
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non
Montant acompte 12.8%	6 336.00€	64.00€
Dividendes soumis au RSI	0.00€	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	49 500.00€	500.00€
Prélèvements sociaux	8 514.00€	86.00€
Dividendes nets à percevoir	34 650.00€	350.00€

Ce dividende sera payé le 23/04/2024, par inscription en compte courant.

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 15 000€ comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2022.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 17.2 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au président pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.

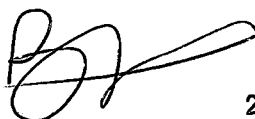
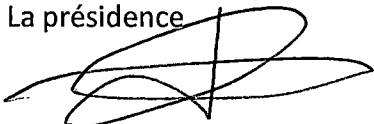
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
Exercice 31/10/2022	20 608.24€	20 608.24€	0.00€
Exercice 31/10/2021	100 000.00€	100 000.00€	0.00€
Exercice 31/10/2020	50 000.00€	50 000.00€	0.00€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence



GARAGE A.B. MÉCA
29, Rue du Maréchal Leclerc 53230 MÉRAL
Tel. 02 43 98 83 18
Siret 527 886 378 000 19
Code APE 4540Z